



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E16519

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/1969

Forme juridique : SARL

Capital : 15 245

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VERSAILLES

Siret : 699 802 476 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2124147

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F71693U1244000/ 001 538836/4

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F71693U1244000/ 001 538836/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : STIG LES COMPAGNONS DU CONFORT

8 AV DU MARECHAL FOCH  
78800 HOUILLES

Téléphone : 01 39 68 29 69

Portable : 06 20 66 56 04

Site Internet : www.stig-batiment.fr

E-mail : stig.contact@orange.fr

Responsabilité légale :

ZITOUT FAYCAL GÉRANT

Fax : 01 39 13 56 54

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Carreleur,Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Maçon,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	21/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/11/2023
o Ventilation mécanique	21/11/2023
o Fenêtres de toit	21/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	21/11/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/11/2023
o Isolation des planchers bas	21/11/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.